



Une reconnaissance de la place des résidences sociales dans la mise en œuvre de la politique du logement d'abord

L'annonce faite par la [Ministre du Logement d'une feuille de route 2021-2022](#) pour développer la production de résidences sociales était attendue par les acteurs du logement accompagné. Elle marque une reconnaissance par le gouvernement de l'importance des résidences sociales dans la mise en œuvre de la politique du logement d'abord, « *un maillon essentiel de la politique du logement d'abord* » pour reprendre les termes utilisés par Emmanuelle Wargon [lors de la présentation de cette feuille de route](#).

L'Unaf a la conviction que les solutions proposées par le logement accompagné constituent des réponses adaptées à un grand nombre de situations en permettant l'accès à un logement autonome à des personnes qui, sans cette offre en logement accompagné, n'auraient d'autres solutions que la rue ou l'hébergement.

Les besoins existent, mais l'offre n'est pas à la hauteur, avec aujourd'hui une production insuffisante de nouvelles résidences sociales et une offre de logement qui stagne, voire qui régresse si l'on ne prend pas en compte la transformation des foyers de travailleurs migrants, qui ne crée pas de nouvelles capacités.

L'Unaf, qui a participé à la concertation préalable à la publication de cette feuille de route, se reconnaît dans les grands axes de la stratégie définie pour lever les freins à la production de résidences sociales : l'intégration à la politique du logement d'abord, l'information et la communication sur les réponses apportées aux besoins des territoires par les résidences sociales, la mobilisation du foncier disponible, la nécessité d'assurer un équilibre économique des opérations tant en investissement qu'en fonctionnement.

La traduction en action de l'axe relatif au dépassement des difficultés économiques est toutefois très en deçà des attentes, avec la proposition faite d'un simple diagnostic territorial de la répartition de l'AGLS alors que cette aide est notoirement insuffisante pour permettre aux gestionnaires de réaliser les actions de gestion locative sociale, qui donnent au logement accompagné toute son utilité sociale.

Les adhérents de l'Unaf entendent participer pleinement à la mise en œuvre de la stratégie définie par la feuille de route et sont résolument décidés à s'engager dans le développement de la production de nouvelles résidences sociales pour répondre à des besoins largement non couverts.

Ils attendent un réel engagement sur l'AGLS pour que les résidences sociales de demain disposent des moyens humains nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

* * *

A propos de l'Unaf - Union professionnelle du logement accompagné

L'Unaf, présidée par Jean-Paul Vaillant, directeur Général de l'Adef, et dirigée par Arnaud de Broca, est l'Union professionnelle du logement accompagné. Elle rassemble les initiatives de 154 acteurs, qui gèrent près de 140 000 logements (résidences sociales, pensions de famille, résidences jeunes actifs, foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants) et qui permettent aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'Unaf représente ses adhérents, anime et structure le réseau, et contribue à la professionnalisation du secteur.

Contacts Presse :

Unaf - 01 40 71 71 16

Virginie Camelin - 06 67 29 01 94

virginie.camelin@unaf.org

Agence Bpr France – 01 83 62 88 10

Pierre Bethuel – 06 60 91 78 89 –

pierre@bprfrance.com

Sophie Decaudin – 06 03 34 05 00 –

sophie@bprfrance.com

UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ